

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz

(septembre 2022)

Conditions particulières : (GBG1P2.0)

Consommateurs : professionnels Energie : gaz Tariff : fixe Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES:

<u>Š</u> Sécurité	Durable	Service
Un prix fixe pendant 1 an.	Electricité 100% verte et belge et gaz neutre en CO2.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.

SERVICES INCLUS:

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

1 Énergie fournie par Luminus

Coût de transport de l'énergie

Taxes et redevances

4 TVA 6%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.)¹:

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	31,94
Redevance fixe (€/an)	40,00

1 Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'

2 Coûts d'utilisation des réseaux (*):

		Coûts de distribution			
	Gestionnaire de réseau	Petite consommation <= 5.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Grande consommation > 150.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Tariff gestion de Coûts de transport données / Activité de (c€/kWh) mesure et de comptage (€/an)
BXL	SIBELGA	1,77 4,98	1,10 38,46	0,59 812,94	0,1330 15,81
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Intergem) Fluvius ((veka) Fluvius (Verlek) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg Fluvius West	1,69 11,63 1,95 13,45 1,49 10,19 1,60 10,98 1,63 11,24 1,75 11,83 1,92 13,11 1,35 11,60 2,15 5,84	0,89 51,24 0,71 75,48 0,71 49,20 0,64 58,96 0,73 56,01 0,68 65,62 0,55 81,97 0,72 42,91 0,93 66,88	0,59 500,20 0,51 372,71 0,48 395,90 0,43 368,54 0,49 419,84 0,62 145,14 0,38 327,89 0,37 580,15 0,53 670,80	0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53 0,1330 11,53
WAL	ORES (Brabant Wallon) ORES (Hainaut Gaz) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) TECTEO RESA	3,30 24,73 3,77 23,99 2,71 21,37 2,95 21,53 3,55 25,00 2,97 27,13	1,47 102,32 1,89 97,71 1,23 81,43 1,50 82,46 1,61 103,96 1,59 95,75	1,04 635,00 1,46 603,90 0,91 493,83 1,16 500,78 1,16 646,14 1,38 755,27	0,1330 - 0,1330 - 0,1330 - 0,1330 - 0,1330 - 0,1330 - 0,1330 -

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle du coût de transport moyen pour les consommateurs professionnels

3	Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL	
	Cotisation sur l"énergie (c€/kWh)	0,0998	0,0998	0,0998	
	Droit d'accise spécial (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660	
	Redevance de raccordement (*) (c€/kWh)	-	-	0,0075	

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075. (**) Pour une consommation annuelle inférieure ou écale à 5.000 kWh. (***) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.

Fonds OSP Régionale	€/an/
Région de Bruxelles-Capitale	compteur
<= 10 m ³ /h (**)	2,76
<= 10 m ³ /h (***)	9,84
$> 10 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 16 \text{ m}^3/\text{h}$	23,76
$> 16 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 25 \text{ m}^3/\text{h}$	58,80
$> 25 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 40 \text{ m}^3/\text{h}$	117,60
$> 40 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 65 \text{ m}^3/\text{h}$	294,12
$> 65 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 100 \text{ m}^3/\text{h}$	408,96
$> 100 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 160 \text{ m}^3/\text{h}$	525,24
$> 160 \text{ m}^3/\text{h}$	759,12



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réceaux montionnés ri-dessus sont les coûts appropriée par les régulateurs régionalis (VREG

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de qaz.

La redevance hixe est impute à chaque decompte du decompte de clotture. Les cours d'uninsation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant. Luminus vous garantit un gaz naturel 100 % neutre en CO2 pendant toute la durée de votre contrat

Luminus vous garantit un gaz naturel 100 % neutre en CO2 pendant toute la durée de votre contra en veillant à ce que l'émission de CO2 soit compensée.



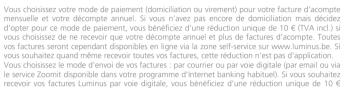
DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.

protonge pour des periodes successives o un an.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.
L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



(TVA incl.) sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture digitale ne sont pas cumulables. Si vous vous approvisionnez en électricité et en gaz chez nous, cette réduction n'est applicable qu'une seule fois.

